

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 04121

Numéro SIREN : 834 243 065

Nom ou dénomination : PATRIMONIUM

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2021 sous le numéro de dépôt 18697

PATRIMONIUM
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 49 713 649 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 13 RUE DU ROC DE PEZENAS
34070 MONTPELLIER
834 243 065 RCS MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un

Le 27 Septembre,

A 9 heures,

Les associés de la société PATRIMONIUM se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, par voie de visioconférence, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence certifiée conforme par les membres du bureau.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Erick GAY, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Catherine SOLER est désignée comme secrétaire.

La société R2M AUDIT, Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 6.858 actions sur les 6.858 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant tous les associés, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence et la liste des associés ;
- un exemplaire des statuts de la Société ;

- la lettre d'acceptation des Co commissaires aux comptes titulaires, la société IN EXTENSO AUDIT SA, sise 106 COURS CHARLEMAGNE, 69002 Lyon, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 401870936 (nomination titulaire).
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Co Commissaire aux comptes titulaire conformément à l'article L.233 -17 du Code de Commerce et à l'obligation d'établissement de comptes consolidés,
- Pouvoirs pour les formalités ;
- Questions diverses.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

La société est tenue, en vertu de l'article L233-17 du Code de commerce et l'obligation d'établissement de comptes consolidés, à la désignation d'un Co-Commissaire aux comptes.

L'assemblée générale propose donc de :

- Nommer en qualité de Co commissaire aux comptes Titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2026, la société IN EXTENSO AUDIT SA, sise 106 COURS CHARLEMAGNE, 69002 Lyon, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 401870936
- prend acte que la Société n'est pas tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article

L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par voie de signature électronique par les membres du bureau et les associés.

Erick GAY

A stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Erick GAY', with a horizontal line above and below the main strokes.

Catherine SOLER

A stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Catherine SOLER', with a large loop at the top and a horizontal line across the middle.A small, stylized handwritten mark or signature at the bottom right corner of the page.